

**PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
LORS DE LA REUNION DU 25 AVRIL 2023**

**1/ Compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu de la réunion du 19/04/2023 est validé à l'unanimité.

**2/ Budget Primitif 2023 :**

Le budget Primitif est approuvé à l'unanimité aux chiffres suivants :

**Section de fonctionnement :**

-dépenses de fonctionnement : 891 895 €  
-recettes de fonctionnement : 891 895 €

**Section d'investissement :**

-dépenses d'investissement : 505 292 €  
-recettes d'investissement : 505 292 €

**3/ Community Manager :**

(Monsieur Gilles DEBOVE, Maire, n'a pas pris part à la délibération).

Par délibération du 11/01/2022, le Conseil avait décidé de recourir à la prestation d'un Community manager pour une durée d'un an. Le contrat arrivé à échéance, le Community Manager engagé a fait part de sa volonté de ne pas reconduire le contrat.

Le Conseil Municipal décide de valider, à l'unanimité de ses membres présents, après examen, La proposition de prestations faite par Madame DEBOVE Danièle, Community Manager.  
Les prestations seront les suivantes :

- Publications régulières sur Facebook en fonction de l'activité de la commune (minimum 4 par semaine
- Réalisation de 2 vidéos par mois sur un événement ou autre sujet
- Création d'une banque d'images de la commune en léguant les droits d'auteur (minimum 400 photos)
- Mise à jour du site de la commune à la demande (comptes rendus des conseils municipaux, informations officielles, etc...)
- Une intervention sur le site et les réseaux sociaux en cas de situation de crise (inondation, événement extraordinaire dans la commune) à la demande de la commune.
- Un point sera fait toutes les semaines entre le prestataire et la commune.
- Prise en charge des frais d'hébergement du site.

Le coût par mois s'élève à 250 €. Les crédits seront prévus au BP 2023.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le contrat.

**4/ Informations et questions diverses :**

**Maison SCOTTÉ** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la famille. L'occupante fait son maximum pour trouver un logement. La signature est fixée au 30 juin. Elle s'engage à quitter les lieux pour cette date.

**Le 8 mai** : Monsieur le Maire donne le déroulé, composé de 3 parties :

- la cérémonie au monument aux morts (Mme JOLY est chargée de l'organisation)
- le Baptême du groupe scolaire (Monsieur le Maire se charge de l'organisation)
- la remise des médailles et le buffet campagnard (Mme BRIENNE et M. EVRARD sont chargés de l'organisation).

Il précise que les membres du Comité des fêtes apporteront leur aide pour la mise en place.

**Nettoyons la Nature** : Monsieur le Maire informe le Conseil que cette opération aura lieu dimanche 30 avril. C'est la même disposition que l'an dernier en collaboration avec l'association « WILDLIFE ».

**Comité des fêtes** : Monsieur le Maire donne lecture des manifestations qu'il organisera en 2023, les 17 juin, 14 juillet, 6 août, 18 septembre, 23 septembre et 25 novembre.

**Zone d'activités** : Monsieur le Maire demande à chaque conseiller d'exprimer ses interrogations et son avis sur le projet d'extension de la zone d'activités (de 4 à 25 hectares). Ayant recueilli les propos de chacun, il fera prochainement un courrier au Président de la CAPSO.

**Prix** : Monsieur le Maire précise que le prix des livres pour les CM2 n'a pu être négocié à la baisse mais que l'économie de 100 € faite sur les autres livres permettra de les financer.

**Terrain de football** : Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur FINDINIER s'est proposé pour mettre à niveau et ensemercer le nouveau terrain de la commune. La commune fournira les graines.

Levée de séance : 20 h 17.

La Secrétaire de séance,  
Ingrid BRIENNE.



Le Maire de Nordausques,  
Gilles DEBOVE.

